

**CONSIGNES DEMANDE D'AGREMENT DU SUJET DE MEMOIRE
UE 7 DSCG / RELATIONS PROFESSIONNELLES
SESSION 2020 – RECTORAT DE LYON**

I) PROCEDURE

Envoi des demandes d'agrément des mémoires UE 7 DSCG directement par le candidat « individuel » ou centralisation par le responsable pédagogique de sa formation et envoi au plus tard le **18 mars 2020** :

- 1) **sous format électronique** à l'adresse : dcs@ac-lyon.fr
- 2) **et sous format papier** à l'adresse : Rectorat de Lyon – Direction des examens et concours – 94 Rue Hénon – 69 004 Lyon

Retour des fiches d'agrément signées et tamponnées par les enseignants-chercheurs au plus tard le **9 mai 2020** au Rectorat de Lyon.

Envoi des fiches d'agrément aux candidats « individuels » ou au responsable de formation par le Rectorat de Lyon au plus tard le **15 mai 2020**.

En cas de demande refusée (5.3), la seconde et dernière demande devra être adressée directement par le candidat au plus tard le **13 juin 2020** sous format électronique à l'enseignant-chercheur qui a signé la première demande.

Retour des deuxièmes demandes des fiches d'agrément signées et tamponnées par l'enseignant-chercheur directement au candidat au plus tard le **30 juin 2020**.

Dépôt dématérialisé uniquement sur la plateforme d'inscription CYCLADES avant le **21 juillet 2020 du mémoire, de l'attestation professionnelle et de la demande d'agrément validée.**

II) CONTENU DE LA DEMANDE D'AGREMENT

- **Titre** : Ne pas débiter par « le rôle de l'expert-comptable, du CAC. »
- **Mots clés** : Se limiter aux 2 ou 3 mots clés principaux.
- **Champ disciplinaire** : Cocher obligatoirement 1 seul champ disciplinaire principal.
- **Problématique** : Indiquer clairement la problématique principale éventuellement déclinée ensuite en sous questions.

Il s'agit d'un mémoire professionnel qui s'appuie sur l'analyse d'une pratique professionnelle. Il permet d'identifier un problème ou une question concernant ces pratiques. Il s'agit donc de conduire une réflexion sur une thématique issue du stage (ou d'une expérience professionnelle).

Le mémoire permet d'analyser ce problème et de proposer des pistes de réflexion ou d'action en se référant aux travaux existant dans ce domaine (via des lectures d'écrits théoriques, articles de loi...).

Le mémoire professionnel n'est ni une simple narration d'une pratique professionnelle, ni une seule réflexion théorique.

Le candidat devra formuler clairement le questionnement (problématique) qui est le sien. Il ne se limite pas à

rendre compte du travail effectué pendant le stage. Il doit aller au-delà dans l'imbrication entre références théoriques et situations professionnelles : il s'agit de mettre en exergue les savoirs théoriques avec les pratiques professionnelles.

- **Méthodologie** : Justifier et développer l'intégralité de la démarche suivie (revue de littérature, étude de cas, entretiens, questionnaires, ...)

A noter qu'un mémoire professionnel nécessite forcément des lectures et l'illustration par une pratique professionnelle :

- Les lectures seront synthétisées dans la bibliographie demandée.
- Le candidat doit surtout insister ici sur la relation avec la pratique professionnelle : exploitation du dossier d'un client, entretiens, étude quantitative

- **Bibliographie** : Respect des normes bibliographiques en vigueur (téléchargeable à l'adresse www.siec.education.fr ou sur le site de l'académie de Lyon)

Les seules références à des manuels de DSCG sont à éviter. Il importe de préciser les numéros de pages utilisés dans le cas d'un ouvrage spécialisé.

En cas de référence à un site internet, il convient de donner l'adresse du site (et non le lien URL complet) et des précisions sur les références (nature, titre, date, auteurs, ..) du document téléchargé.

- **Plan détaillé** : Présentation du plan en 3 niveaux (parties, chapitres et sous-chapitres ou Section I, Sous-section I.1., paragraphe I.1.1)

Il est impératif de faire une présentation en une phrase ou deux pour les 2 premiers niveaux (motif de refus 5.3 si non respecté)

- **Informations complémentaires** : Préciser les missions effectuées par le candidat et leur contexte et développer celle qui fait l'objet du présent mémoire
- **Avis du tuteur et/ou supérieur hiérarchique** : la signature manuscrite et le cachet du tuteur sont obligatoires (motif de refus 5.3 si non respecté). Il doit :

1) Préciser l'existence d'un lien direct entre le sujet présenté et la pratique professionnelle : au moins un dossier traité par le candidat au cours du stage (ou d'une expérience professionnelle)

2) Justifier de l'intérêt du sujet traité du point de vue de la pratique professionnelle.

Important : le candidat devra rédiger une **note explicative** (maximum 1 page) en préambule du mémoire à la suite de la fiche d'agrément validée pour expliquer et justifier en quoi il a ou non tenu compte des commentaires et préconisations de l'enseignant signataire de la fiche d'agrément.